

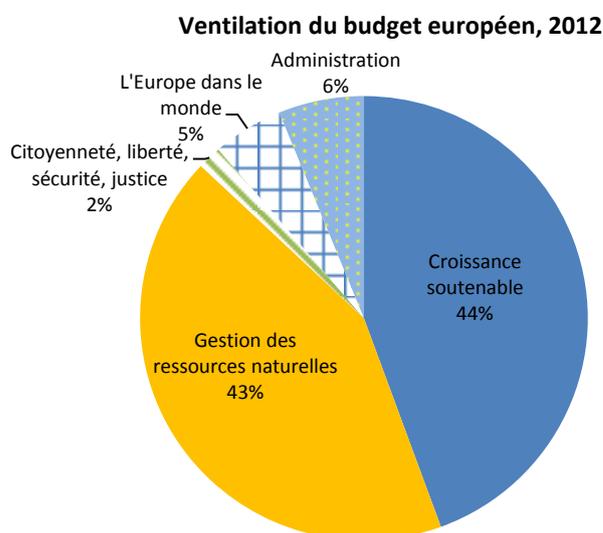
Les enjeux du budget européen pour 2014-2020

Jeudi 22 mai 2014

A l'occasion des élections européennes, le présent flash revient sur les enjeux du budget de l'UE, en présentant ses caractéristiques principales, les priorités fixées pour la période 2014-2020 et la question polémique des « contributeurs » et des « bénéficiaires » nets.

1. Les caractéristiques principales du budget européen

En 2012, les dépenses de l'Union européenne (y compris fonds européen de développement - FED) se sont élevées à **138,7Md€**, soit 1,07 % du revenu national brut (RNB)¹ de l'UE. On peut classer les postes de dépenses suivant 5 catégories : « Croissance soutenable » (61,6Md€) ; « Gestion des ressources naturelles » (59,1Md€) ; « Administration européenne » (8,6Md€) ; « L'Europe dans le monde » (7,1Md€) ; « Citoyenneté, liberté, sécurité, justice » (2,4Md€).



Source : Afep d'après le rapport financier de l'Union européenne pour 2012 (FED compris).

Au sein des deux principaux postes, les crédits sont relativement concentrés sur certaines politiques : ainsi, les **fonds structurels** (FEDER, FSE)² et le **fonds de cohésion** représentent plus de 80 % des dépenses effectuées au titre de la rubrique « Croissance soutenable ». Ces fonds ont été mis en place afin de réduire les écarts de développement entre les régions et entre les Etats membres : le FEDER, créé en 1975, est tourné vers les infrastructures et les investissements productifs ; le FSE, qui date de 1958, vient lui en appui des actions de formation professionnelle des chômeurs. Ils se traduisent par un soutien financier concret pour les pays : ainsi, en France en mai 2014, plus de 100 000 projets recevaient un concours de l'UE pour un montant de près de 45Md€. De la même façon, les **aides aux agriculteurs** (au travers, notamment, de la politique agricole commune - PAC) représentent les trois quarts des dépenses effectuées au titre de la rubrique « Gestion des ressources naturelles ». Cette concentration au niveau de l'UE n'est toutefois pas observée dans chacun des pays pris isolément : ainsi, les pays les plus riches tendent, toutes choses égales par ailleurs, à bénéficier d'une répartition plus équilibrée des crédits avec d'autres politiques (recherche, innovation...). Le budget européen est financé par quatre types de **ressources** : les « ressources propres traditionnelles » introduites en 1970 (droits de douane, cotisations sur le sucre et l'isoglucose) en net repli depuis (13 %), la « ressource TVA » (11 %), la ressource « RNB » (ressource d'équilibre depuis 1988, 76 %) et les autres ressources (soldes des exercices antérieurs, produits de vente, prestations de service...).

¹ Le RNB est un « produit dérivé » du PIB, qui se calcule comme suit : $RNB = PIB - \text{revenus primaires versés à des unités économiques non résidentes} + \text{revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes}$.

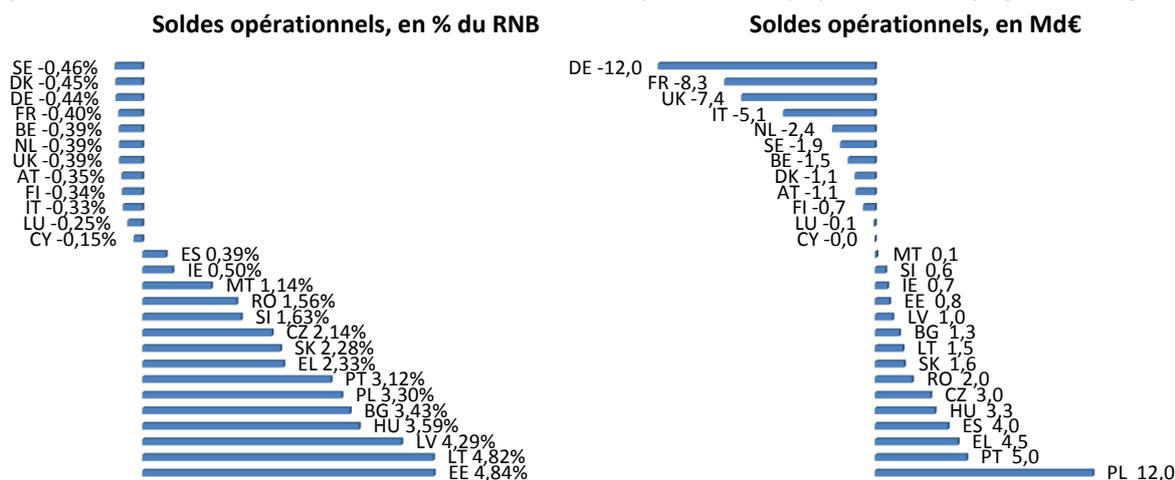
² Le fonds européen de développement régional et le fonds social européen.

2. Les priorités du cadre financier pluriannuel 2014-2020

Depuis 1988, la procédure budgétaire européenne fait l'objet d'une programmation pluriannuelle pour une période d'au moins cinq ans. A l'issue d'une longue séquence de négociations suite à la première proposition de la Commission européenne en juin 2011, un nouveau **cadre financier pluriannuel** (CFP) pour les années 2014 à 2020 a été adopté définitivement par le Parlement et le Conseil fin 2013. Pour la première fois dans l'histoire de l'Union, les plafonds du CFP seront plus bas que les précédents (- 3,5 % pour les crédits d'engagement en euros 2011). La priorité a clairement été donnée aux **dépenses en faveur de la compétitivité** (+ 37,3 %) : programme cadre « Horizon 2020 » en matière de recherche et d'innovation, mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour les infrastructures du réseau transeuropéen, Erasmus... Bien que moins dynamiques, les dépenses de politiques intérieure et extérieure ont également fait l'objet d'un arbitrage plutôt favorable : + 26,8 % sur la rubrique « Sécurité et citoyenneté », + 3,3 % pour la rubrique « L'Europe dans le monde ». Les dépenses administratives connaîtront, elles, une hausse de 8 %. En revanche, les dépenses dites « de cohésion » et celles en faveur de l'agriculture seraient en baisse (- 8,4 % et -11,3 %). De ce fait, le mouvement de **baisse de la part du budget consacrée à l'agriculture** se poursuivra dans les prochaines années (de 42 % dans le CFP 2007-2013 à 39 % dans le CFP 2014-2020).

3. « Contributeurs » vs « bénéficiaires » nets : les limites de la logique comptable

Les débats politiques nationaux se focalisent souvent sur la question des « retours » en provenance de l'UE : le pays est-il « contributeur » ou « bénéficiaire » net des politiques communes ? Selon les chiffres de 2012, 12 pays se trouvaient dans la première situation et 15 dans la seconde. Sans surprise, les contributeurs nets sont les pays dont la richesse par habitant est supérieure à la moyenne, alors que les principaux bénéficiaires sont les nouveaux entrants, ainsi que certains pays du Sud (Espagne, Portugal).



Source : Afep d'après le rapport financier de l'Union européenne pour 2012. Un signe – signifie une contribution nette.

Parmi les sujets de négociation les plus âpres, la « **correction britannique** » fait l'objet de discussions régulières : décidée en 1984 lorsque le Royaume-Uni disposait d'une richesse inférieure à la moyenne, elle trouve son origine dans le refus britannique de financer une PAC dont il bénéficiait peu compte tenu de la structure de son économie. Chaque année, le pays, qui demeure contributeur net, reçoit donc un « chèque » (près de 4Md€ en 2012) en provenance des autres pays, même si ce dernier est minoré pour quatre d'entre eux (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Autriche), qui ont obtenu un « rabais sur le rabais » lui-même financé par les autres Etats. Première bénéficiaire de la PAC, la France est également le premier financeur de la correction britannique, à hauteur de 25 %.

Représentant l'équivalent d'à peine 12 % du total des dépenses publiques françaises, le budget européen fait l'objet de nombreuses contrevérités. Il pâtit notamment de sa forte complexité et d'une présentation relativement peu opérationnelle. Les polémiques sur les contributions semblent vaines dès lors que l'on admet que le budget est un instrument de convergence entre Etats. En outre, la présentation comptable ne peut être assimilée à une évaluation macroéconomique des gains apportés par la présence dans l'UE : économies d'échelle, intégration financière, libre-circulation des personnes, des biens et des services.